Vademecum

La pluralité des cultures

Exercice 1 : Un **jugement** est une phrase qui peut être vraie ou fausse. Dans les phrases suivantes, quelles phrases ne sont pas des jugements ?

a. Deux et deux font quatre

b. Peux-tu me passer le sel?

c. Mince!

d. Le Soleil tourne autour de la Terre.e. Nous sommes au mois de septembre

f. Donne-moi ta trousse.

Exercice 2 : Pour chacun des jugements suivants, dites s'il est descriptif et normatif.

a. 2+2=4

b. Il ne faut pas mentir

c. Les japonais ont inventé le théâtre nô

d. Aujourd'hui, il fait beau

e. Aujourd'hui, il ne fait pas assez beau

f. Les japonais sont un grand peuple

Document 1: l'excision dans le monde

Les mutilations génitales féminines, plus communément appelées excisions, désignent l'ablation totale ou partielle des organes génitaux féminins extérieurs ou toute autre lésion des organes génitaux féminins qui sont pratiquées pour des raisons non médicales. Dans la plupart des pays, la majorité des filles sont excisées avant leurs 5 ans. [...]

Cette pratique se déroule principalement en Afrique où l'on estime le nombre d'excisions à 91,5 millions. Les pays où la prévalence de l'excision chez les filles et les femmes de 15 à 49 ans est la plus élevée sont la Guinée (95%), Djibouti (94%), le Mali (89%) et l'Égypte (87%). Seuls 3 pays n'ont pas encore adopté de loi contre ces pratiques : le Liberia, la Sierra Leone et le Mali. La pratique de l'excision est également présente au Moyen-Orient, en Asie et en Amérique Latine.

Cette forte propension à l'excision dans ces pays s'explique essentiellement par la dimension traditionnelle, culturelle et/ou religieuse de la pratique, en place depuis des siècles. [...] En effet, l'excision fait partie d'un rituel traditionnel de passage à l'âge adulte pour les filles âgées à peine d'une quinzaine d'années, âge auquel elles sont censées se marier. C'est pourquoi l'excision se pratique traditionnellement juste avant le mariage, afin de rendre la future jeune mariée « pure » aux yeux de son futur mari.

Toutefois, le procédé a perdu de son sens culturel et traditionnel : l'opération est aujourd'hui généralement réalisée avant l'âge de 5 ans en milieu rural et dans les 40 jours suivant la naissance en milieu urbain. Les hommes refusent parfois d'épouser une fille non excisée, car l'excision n'est pas seulement une pratique culturelle ou religieuse, c'est aussi un moyen pour les hommes de contrôler la sexualité des femmes.

Source : site de l'ONG « Plan International »

Document 2: Kant

La valeur de tous les objets à acquérir par notre action est toujours conditionnelle. Les êtres dont l'existence dépend, à vrai dire, non pas de notre volonté, mais de la nature, n'ont cependant, quand ce sont des êtres dépourvus de raison, qu'une valeur relative, celle de moyens, et voilà pourquoi on les nomme des choses ; au contraire, les êtres raisonnables sont appelés des personnes, parce que leur nature les désigne déjà comme des fins en soi, c'est-à-dire comme quelque chose qui ne peut pas être employé simplement comme moyen.

Emmanuel Kant, Fondements de la métaphysique des mœurs, 2nde section

- 1. Pourquoi peut-on dire que la valeur de tous les objets est « conditionnelle » ?
- 2. Sur quoi repose la distinction entre les choses et les personnes ?
- 3. A quoi s'oppose la notion de « fin »?

Document 3 : Les droits de l'homme

Texte fondateurs :Déclaration d'indépendance américaine(USA, 1776)Déclaration française des droits de l'homme(France, 1789)Déclaration universelle des droits de l'homme(ONU, 1948)

- 1. Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.
- 4. Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude; l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes.
- 5. Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.
- 18. Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction seule ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites.

« Déclaration universelle des droits de l'homme »